

SABLE SILICEUX

Révision nr : 1

Page: 1

Date: 22/5/2009

Remplace la fiche : 0/0/0

www.lisam.com

# 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Désignation commerciale : SABLE Extra SILICEUX

Utilisation de la substance/de la

préparation

Société

: Industrielle

: Les Bétons du Pic d'Aa=ndan

La Borie Sèche

12520 Aguessac

t: 05.65.629.629 : 05.65.629.629

#### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Téléphone en cas d'urgence

Dangers spécifiques : Risque de coup de poussière

Dangers les plus importants : Le produit n'est pas dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE.

Propriétés environnementales : Non dangéreux(se)

## 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance Valeur(s) No CAS / No CE / No index Symbole(s) Phrase(s) R

Quartz : 100 % 14808-60-7 / 238-878-4 / - - - 
Texte complet des phrases R : Voir section 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

Contact avec la peau

Inhalation : Rester tranquille.

Mettre la victime à l'air libre.
Consulter un médecin si nécessaire
: Laver avec de l'eau et du savon.
Consulter un médecin si nécessaire

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si nécessaire

Ingestion : Rincer la bouche.

Consulter un médecin si nécessaire

Conseils supplémentaires : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation.

Traiter de façon symptomatique

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



SABLE SILICEUX

Page : 2

Révision nr : 1

Date: 22/5/2009

Remplace la fiche : 0/0/0

www.lisam.com

Moyen d'extinction approprié : Non applicable

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour : Aucune des

raisons de séc

Dangers spécifiques : Risque de coup de poussière

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés

conformément à la réglementation locale en vigueur.

Méthodes particulières d'intervention : Porter un équipement de protection individuel.

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Voir également section 8.

Porter un équipement de protection individuel. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Ne pas respirer les poussières. Eviter toute formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de

l'environnement Méthodes

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

: Eviter toute formation de poussière.

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage

de nettoyage

 : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la section 10.
 Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Manipulation : Voir également section 8.

Porter un équipement de protection individuel.

Ne pas respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes

de sécurité.

Eviter la formation de poussière.

Utilisation(s) spécifique(s) : Industrielle

#### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (filter type P3)

Protection des mains : Inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des yeux : Lunettes de sécurité (EN 166)



SABLE SILICEUX

Page : 3 Révision nr : 1

Date: 22/5/2009

Remplace la fiche : 0/0/0

www.lisam.com

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes

de sécurité.

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Limite(s) d'exposition : Quartz : TLV-TWA (mg/m³) : 0,1 (Belgium, Sweden, Spain, Estonia, France); 0,075 (the

Netherlands); 0,3 (Denmark, Norway); 0,05 (Finland); 0,15 (Switzerland)

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Solide
Couleur : Blanc
Odeur : Aucune
pH : 7

Point/intervalle d'ébullition : 2230°C Point/intervalle de fusion : 1600°C

Point d'éclair : Donnée non disponible Température d'inflammabilité : Donnée non disponible Vitesse d'évaporation : Donnée non disponible Densité gazeuse : Donnée non disponible Solubilité dans d'autres solvants : acide fluorhydrique Dangers d'explosion : Donnée non disponible Propriétés comburantes : Donnée non disponible Pression de vapeur : Donnée non disponible Viscosité : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non applicable

Densité : 2,650 g/cm³

Solubilité dans l'eau : Insoluble

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable dans des conditions normales.

Produits de décomposition dangereux : Aucune

Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Eviter la formation de poussière.

# 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES



SABLE SILICEUX

Page : 4 Révision nr : 1

Date: 22/5/2009

Remplace la fiche: 0/0/0

www.lisam.com

Toxicité aiguë : • Quartz : DL50/orale/rat : 500 mg/kg Inhalation : Peut irriter le système respiratoire.

Contact avec la peau : Irritant
Contact avec les yeux : Irritant

Ingestion : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des

vomissements et des diarrhées.

Toxicité chronique : La poussière provoque des fibroses. Peut

provoquer le cancer.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Bioaccumulation : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Effets écotoxicologiques : Non dangéreux(se)

Mobilité : Insoluble

Persistance et dégradabilité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets des résidus / produits non Codes de déchets (2001/573/EC, 75/

442/EEC, 91/689/EEC)

: En accord avec les réglementations locales et nationales. utilisés

: Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés

par de tels résidus

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les

autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID : Produit non dangereux au sens des réglementations de transport par route et par voie

ferrée.

IMDG : Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

ICAO/IATA : Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

#### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Étiquetage : Le produit n'est pas dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE.

Symbole(s): : Phrase(s) de risque : Phrase(s) de sécurité : -

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées sous : l'article 3

Sources des principales données

utilisées dans la fiche

: European Chemicals Bureau



SABLE SILICEUX

Révision nr:1

Page: 5

Date: 22/5/2009

Remplace la fiche: 0/0/0

www.lisam.com

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la directive CEE 1999/45/CE, 1967/548/CE et au règlement de la commission CEE 1907/2006/EC (REACH) Annexe II.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document